



Siège social : Maison Départementale des Sports
4, rue Jean Mentelin – B.P. 95028
67035 – STRASBOURG CEDEX 2
Tél 03.88.29.55.18 – Fax 03.88.30.18.46
Courriel : c.hunzinger@crosa.com
florence.lrta@crosa.com – m.anstett@crosa.com



LIGUE REGIONALE DE TIR D'ALSACE

PROJET SPORTIF OBJECTIF 2020

SOMMAIRE

1) Présentation

- a. intitulé, affiliation et adresse
- b. direction
- c. mentions légales et coordonnées bancaires

2) Un peu d'histoire

- a. aux premiers temps
- b. les temps modernes
- c. la dimension militaire et la mutation civile

3) L'état des lieux

- a. le comité directeur
- b. les licenciés
- c. les sociétés et les stands de tir en Alsace
- d. les disciplines pratiquées
- e. les résultats sportifs 2013
- f. l'équipe technique régionale
- g. les animateurs, initiateurs de clubs, brevetés fédéraux et diplômés d'Etat
 - *le pôle France*

4) Les projets

- a. Augmenter le nombre de licenciés
 - i. accueil et animation
 - ii. pratique sportive, disciplines nouvelles et ludiques
 - iii. gouvernance des clubs et législation armes et munitions
- b. Améliorer la détection et la formation
 - i. écoles de tir et jeunes
 - ii. formation de cadres techniques et professionnalisation
 - iii. équipe technique régionale
 - iv. nouvelles technologies

SOMMAIRE *(suite)*

- c. Améliorer les résultats et promouvoir le haut niveau et l'excellence
 - i. développement de SPECTRE
 - ii. collectif cadets-juniors
 - iii. sélection régionale
 - iv. ententes géographiques
 - v. rayonnement national et international

- d. Toiletter la pratique compétitive
 - i. formation d'arbitres
 - ii. pratique hebdomadaire de la compétition
 - iii. mise en place de finales régionales
 - iv. développement des rencontres transfrontalières et internationales

- e. Cibler les publics spécifiques
 - i. développer la pratique féminine
 - ii. développer la pratique handisport
 - iii. fidéliser les seniors

- f. Moderniser les installations et les équipements
 - i. cibleries électroniques et performance
 - ii. pièges à balles, insonorisation, déplombage (développement durable)
 - iii. stations de gonflage et sécurité
 - iv. armureries des clubs
 - v. mutualisation des accessoires et consommables

- g. Développer les partenariats
 - i. partenariat institutionnel
 - ii. partenariat privé
 - iii. charte graphique régionale

- h. Objectifs financiers
 - i. rationaliser l'administration et le fonctionnement
 - ii. assurer l'autofinancement
 - iii. promouvoir des manifestations excédentaires
 - iv. développer le sponsoring

1) PRESENTATION

a. Intitulé, affiliation et adresse

Intitulé : Ligue Régionale de Tir d'Alsace
Sigle : LRTA

Affiliation : Fédération Française de Tir

Adresse : Maison Départementale des Sports
4, rue Jean Mentelin
BP 95028
67035 Strasbourg
☎ 03 88 30 18 46
🌐 www.lr-tir-alsace.com



Contacts :

- ☎ Christian Hunzinger (administration et logistique) : c.hunzinger@crosa.com
- ☎ Florence Voltzenlogel (jeunes, écoles de tir, projets) : florence.lrta@crosa.com
- ☎ Martial Anstett (pédagogie et formation) : m.anstett@crosa.com

b. direction

Président : SENGER Hugues
21, rue des érables – 67204 ACHENHEIM
Tél. : 06 76 93 44 78
courriel : hs67@aliceadsl.fr – hugues.senger@alcatel-lucent.com

Secrétaire Général : HUG Hubert
6, rue principale – 67500 HARTHOUSE
Tél. : 06 33 47 18 40
Courriel : hubert.hug@lr-tir-alsace.com

Trésorier : BANGEL Denis
23, rue Rogg-Haas – 68510 SIERENTZ
Tél. : 03 89 83 94 71
Courriel : denis.bangel@cdtir.com

Chargé du dossier : HAAS-BECKER Jean-Marc, vice-président
11, rue Voltaire – 67380 LINGOLSHEIM
Tél. : 06 07 58 83 88 ; 03 88 26 94 82 (crosa)
Courriel : jmhb@evc.net; presidentcrosa@crosa.com

c. mentions légales et coordonnées bancaires

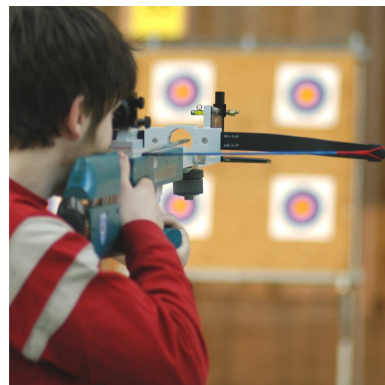
N° siret : 332 375 724 000 25
Code ape : 9499Z

Coordonnées bancaires : Caisse d'Epargne
compte n ° 16705 09017 08771045043 03

2) UN PEU D'HISTOIRE

a. aux premiers temps

Le tir sportif est une activité très ancienne. D'abord pratiqué à l'arc et à l'arbalète, il s'est étendu aux armes à feu avec la découverte de la poudre.



La première mention du tir sportif dans un texte, en France du moins, remonte au 3 avril 1369, lorsqu'un édit, promulgué par Charles V en pleine guerre de cent ans, a recommandé les jeux de l'arc et de l'arbalète. Pour la première fois, des concours de tir sur cible étaient officialisés et codifiés. À la fin du xv^e siècle, des compagnies d'arquebusiers furent créées afin de se mesurer lors de concours de tir fort prisés qui donnaient lieu à de véritables liesses villageoises. Cette tradition ne s'est jamais démentie au cours des siècles. Elle a conduit en 1866 à la création des premières sociétés civiles. Proches des principes régissant les clubs actuels, ces sociétés organisaient des championnats départementaux, régionaux, puis nationaux suivant des règles très précises

d. les temps modernes

En 1886, l'Union des Sociétés de Tir de France voit le jour. Elle deviendra l'actuelle Fédération Française de Tir en 1967. Celle-ci gère aujourd'hui toutes les disciplines de tir à la cible ainsi que les disciplines olympiques de tir sur plateaux. Elle compte 165 000 licenciés répartis dans 2 300 associations, et fait partie des dix plus importantes fédérations sportives françaises. Grands pourvoyeurs de médailles, les champions français sont souvent à l'honneur lors des Jeux Olympiques, qui ont inscrit à leur programme le tir sportif depuis leur renouveau en 1896.

En effet, le tir est une des plus anciennes disciplines sportives des jeux olympiques modernes. Vu que le créateur des JO de la nouvelle ère, Pierre de Coubertin, était champion de France de tir au pistolet réglementaire, ceci explique sans doute cela. Mais surtout, l'inscription du tir aux Jeux Olympiques dès leur renaissance s'explique par sa pratique de masse. Le tir, en effet, est le 4^e sport le plus pratiqué au monde.

Au plan mondial précisément, l'ISSF (International Shooting Sport Federation, successeur de l'UIT, Union Internationale de Tir) regroupe plus de 130 nations et compte plus de 50 millions de licenciés. Ceci en fait un puissant organisme de la scène sportive mondiale. Quantitativement, les nations les plus représentées sont les États-Unis, la Russie et l'Allemagne, qui comptent plusieurs millions de licenciés, et bien sûr la Chine, acteur olympique majeur dans toutes les disciplines.

Au plan européen, c'est la CET (Confédération européenne de tir) qui chapeaute les épreuves ISSF.

Au plan régional, c'est la Ligue Régionale de Tir d'Alsace (LRTA) qui gère l'ensemble des disciplines relevant de la FF-Tir. Avant guerre, la ligue d'Alsace faisait partie d'un groupement qui représentait le Grand Est et s'appelait Ligue de l'Est. C'est en 1948 que la LRTA en tant que telle a été créée. Parmi les pionniers, on notera Eugène Freysz, président de ligue, et Emile Millius, premier international de tir alsacien d'après-guerre et entraîneur national qui a formé de nombreux champions internationaux, dont Michel Bury, médaillé d'argent aux JO de Los Angeles en 1984.

e. la dimension militaire et la mutation civile

Avant les temps modernes, les armes étaient destinées exclusivement à la guerre ou à la chasse. Les gens du peuple n'approchaient les armes que pour les besoins militaires. Quant aux armes de chasse, le peuple n'y avait pas accès, puisque ce loisir était alors l'apanage d'une élite, la noblesse. Il n'est donc pas surprenant que les premiers clubs de pratique du tir sportif où pouvaient s'exercer les « roturiers » étaient liés à l'armée, et plus tard à la police. Bon nombre de ces clubs étaient d'ailleurs chargés de la préparation militaire. C'est ce qui explique que, jusqu'à nos jours, maints clubs sont des clubs de régiments ou de garnison ou d'officiers et de sous-officiers de réserve.

Mais ce lien avec l'armée tend à s'estomper, surtout avec la professionnalisation de cette dernière, la fin du service militaire obligatoire et la disparition de l'École Interarmée des Sports, feu le « Bataillon de Joinville », naguère grand pourvoyeur de champions et de cadres techniques. Aujourd'hui, les principaux clubs, tant par les effectifs que par la performance, sont des clubs civils. La mutation est faite.

Ce bref rappel historique figure en introduction du projet sportif de ligue pour rappeler que le tir est un sport à part entière, très ancien et, de ce fait, porteur de tradition et de patrimoine matériel et immatériel. En ce sens, il a une dimension traditionnelle et culturelle.

2) L'ETAT DES LIEUX

a. le comité directeur

Le comité directeur de la LRTA comprend 22 personnes, dont 7 sont membres du bureau. Cinq membres sont issus du Haut-Rhin et dix sept membres sont issus du Bas-Rhin. Quasiment toutes les disciplines pratiquées au sein de la LRTA sont représentées au comité directeur. Les jeunes y ont fait une entrée remarquée, ainsi que les handicapés, en la personne du carabinier, multiple champion paralympique, Raphaël VOLTZ.

On notera aussi que plusieurs membres du comité directeur de la LRTA exercent des responsabilités à un niveau important du mouvement sportif : Hugues SENGER, président de la ligue, et Serge SCHEID, responsable opérations, sont membres du comité de la Fédération Française de Tir, en succession de Jean-Marc HAAS-BECKER, président du Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace. Hugues Senger est membre de la commission nationale sportive et Serge Scheid de celle du tir aux armes réglementaires. Jean-Marc Haas-Becker siège à la commission territoriale du CNDS, au groupe sport de la Région Alsace et au groupe sport de la Conférence du Rhin Supérieur en sa qualité de président du CROSA. Par ailleurs, Pascal Schueller est membre de la commission nationale arbalète, Raphaël Voltz de celle de la pédagogie, de la formation, du développement et du handisport. Quant à Christian Hunzinger il est membre de la commission fédérale de discipline et siège à la fédération internationale d'arbalète.

Une lacune est cependant à relever : la trop faible représentation des féminines. Une seule femme est présente au comité directeur de la LRTA, Marie STORRER, jeune athlète de haut niveau plusieurs fois sélectionnée en équipe de France. Cette sous-représentation s'explique essentiellement par la faible pratique des femmes qui ne représentent que 10 % des licenciés toutes disciplines et catégories confondues. Il est difficile, avec une base aussi étroite, de susciter des vocations de dirigeant.

Le rythme des réunions et les compétences du CA et du bureau sont définies par les statuts. Le CA se réunit chaque trimestre pour prendre les décisions et le bureau se réunit chaque mois pour gérer les affaires courantes.

Voir comité directeur de la LRTA en annexe 1

b. licenciés

Le tir en Alsace compte 7326 licenciés au 31 août 2013. La progression est de 15 % en cinq ans, soit une moyenne de 3 % par an. C'est aux deux bouts de l'échelle des âges que l'augmentation est la plus importante : plus 17 % chez les jeunes et plus 11 % chez les vétérans. Ce n'est pas un paradoxe, mais le reflet d'une réalité :

1 – L'Alsace est au cœur de l'Espace du Rhin Supérieur où la pratique du tir sportif est plus qu'une tradition. C'est une véritable culture, notamment en Allemagne et en Suisse. On notera que, avec 1,5 millions de licenciés, la fédération allemande de tir est la 4^e du pays. Quant à la Suisse, sa législation libérale en matière d'armes et de munitions et son système de « citoyens soldats » favorise la pratique du tir. Avec des voisins aussi attrayants qu'elle rencontre régulièrement et avec lesquelles elle se compare sans rougir, il n'est pas étonnant que l'Alsace ait un taux de pénétration (*nombre de licenciés tir par rapport à la population*) double de la moyenne nationale et que le tir y soit une activité réellement populaire.

2 – Le tir ne nécessite pas d'aptitudes physiques particulières. Il peut être pratiqué à tous les âges. La pratique du tir sportif autorisée dès l'âge de 8 ans dans les écoles de tir agréées par la FF-Tir et, à l'autre bout de la chaîne de la vie, le vieillissement de la population, sont des facteurs de développement du tir.

Voir détail des licenciés en annexe 2

c. les sociétés et les stands de tir en Alsace

La Ligue Régionale de Tir d'Alsace compte 97 sociétés de tir membres, 58 dans le Bas-Rhin et 39 dans le Haut-Rhin. Conformément aux statuts de la FF-Tir, ce ne sont pas les licenciés qui sont membres de la FF-Tir, mais les sociétés de tir.

Une des caractéristiques marquantes de l'Alsace, c'est la taille humaine de ses clubs (90 % ont moins de 300 licenciés) et leur implantation géographique qui couvre tout le territoire formant la région administrative. Rares sont les cantons alsaciens ne disposant pas d'au moins une société de tir dont la plupart ont un club house, un stand de tir à 10 mètres et, souvent, un stand à 25 mètres et un stand à 50 mètres. Paradoxalement dans une région à fortes traditions militaires et cynégétiques, rares sont les stands de tir à longues distances (plus de 100 mètres) permettant la pratique aux armes d'épaule de gros calibre. Le tir à 300 mètres est inexistant, sauf à Obernai qui, depuis peu, dispose d'un petit stand à 300 mètres pour le loisir.

Cette grande diversité des sociétés de tir et leurs installations, souvent de qualité, est un gage de stabilité et de développement (on peut faire du tir partout en Alsace), mais c'est aussi un frein à l'édification d'un grand centre pluridisciplinaire de tir de dimension interrégionale, voire nationale, donc, corollairement, à l'accueil de compétitions d'envergure. Cernay, et son stand de tir aux plateaux de dimension internationale, fait exception à la règle, curieusement dans une discipline peu pratiquée en Alsace, le tir aux plateaux.

Voir implantation des sociétés de tir et liste en annexes 3-4-5 et 6

a. les disciplines pratiquées

Presque toutes les disciplines gérées par la FF-Tir sont pratiquées en Alsace, à l'exception du tir à 300 mètres à la carabine, déjà cité, et du tir sportif de vitesse, un parcours de tir au pistolet alliant dépense physique et précision.



Voici la liste des disciplines qu'il est possible de pratiquer dans les clubs alsaciens ; on notera qu'il n'est pas possible de pratiquer les disciplines olympiques de tir aux plateaux ailleurs qu'à Cernay, faute d'espace et d'installations adéquates ; on notera aussi que Lingolsheim, dans le Bas-Rhin, possède un stand de tir à 10 mètres de dernière génération, un des plus modernes de France, permettant d'accueillir des sélections internationales et des stages des équipes de France dans les disciplines 10 M pistolet, carabine et cible mobile.

DISCIPLINES PRATIQUÉES EN ALSACE

DISCIPLINES OLYMPIQUES

Carabine :

- 10 M air comprimé
- 50 M 22 LR couché et 3 positions

Pistolet :

- 10 M air comprimé
- 25 M tir rapide et 50 M pistolet libre

Plateaux :

- fosse olympique
- skeet olympique
- double trap

DISCIPLINES INTERNATIONALES

- Armes anciennes carabine, pistolet et fusil
- Arbalète match et field
- Bench Rest (carabine précision 100 et 200 M)
- Cible mobile carabine 10 et 50 M
- Tir aux Armes Réglementaires
- Silhouettes Métalliques (pistolet 50 à 200 M)
- pistolet 25 M standard et sport
- tir à 300 mètres (loisir uniquement, à Obernai)

d. les résultats sportifs 2013

Les résultats nationaux et internationaux de la Ligue Régionale de Tir d'Alsace se situent au meilleur niveau national et européen. Ses équipes peuvent rivaliser avec les puissantes régions voisines telles la Bavière, le Bade Wurtemberg, le Beider Basel, le Südtirol. Elle est, depuis toujours, une des ligues les plus titrées de France dans les disciplines olympiques. Elle a compté et compte dans ses rangs des athlètes de dimension olympique, tels Michel Bury, déjà cité, et Pierre-Edmond Piasecki, finaliste et 6^e aux jeux de Londres en 2012.

Entre parenthèse, on notera que la force de la LRTA tient historiquement dans la carabine dont l'Alsace est terre d'élection. Sans doute le passé militaire très mouvementé de la région, ainsi que la pratique, en droit local, de la chasse au gros gibier à l'arme d'épaule à canon rayée, expliquent le succès de la carabine dans la région, au détriment du fusil à canon lisse moins utilisé que dans les régions de gibier à plumes. Par ailleurs, et ceci depuis une vingtaine d'année, la pratique du pistolet est en forte progression et les résultats également.

En 2013, treize clubs alsaciens sont montés sur un podium de championnat de France toutes disciplines et catégories confondues. C'est le reflet de la grande diversité des clubs, de la qualité des équipements et de l'encadrement.

LIGUE REGIONALE DE TIR D'ALSACE							
PALMARES 2013 - CHAMPIONNATS DE France							
NOM DES CLUBS	INDIVIDUEL			PAR EQUIPE			TOTAL/CLUB
	OR	ARGENT	BRONZE	OR	ARGENT	BRONZE	
HARTHOUSE	5	4	6	4	8	2	29
LINGOLSHEIM		2	5	2	1		10
SIERENTZ	2		1	2		1	6
ASE COLMAR	1	1	1	1	1	1	6
BISCHOFFSHEIM	1		1		2	1	5
ERSTEIN	1	0		1	1	1	4
RCS	1	1		1			3
ESCHENTZWILLER	1	1					2
MELSHEIM	1					1	2
NIEDERBRONN	1			1			2
GUNSBACH	1						1
INGWILLER	1						1
SELESTAT			2			1	3
TOTAL	16	9	16	12	13	8	74
							ALSACE

e. l'équipe technique régionale

La LRTA a mis historiquement l'accent sur l'encadrement, la formation, primaire et continue, la professionnalisation. Alors qu'elle n'avait aucun salarié il y a 20 ans, elle est désormais riche de trois collaborateurs à temps plein, tous diplômés d'Etat :

- Christian HUNZINGER (*administration et logistique, en mutualisation avec le CDT-67*)
- Florence VOLTZENLOGEL (*écoles de tir, jeunes et projets*)
- Martial ANSTETT (*Pédagogie, formation, CREPS, en mutualisation avec la FF-Tir*)

Ces trois collaborateurs constituent l'ossature de l'équipe technique régionale, renforcée de :

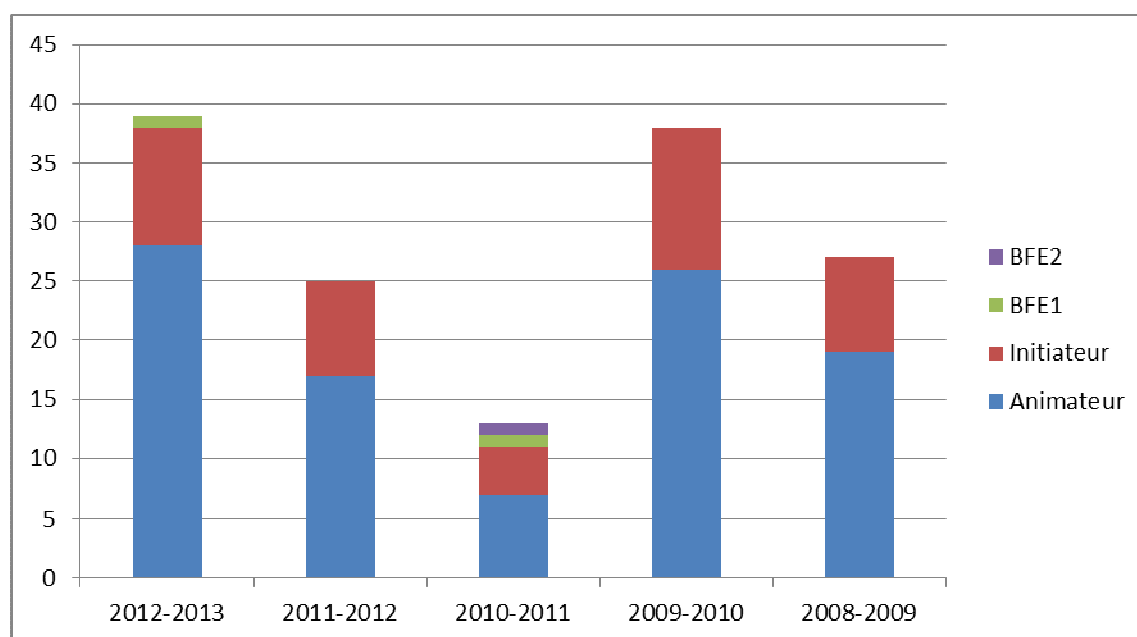
- Jean-Charles SILVESTRE (DESJEPS))
- Emmanuelle NAAS (DEJEPS)
- Francine WOLBERT (DESJEPS)
- Jean-Marc LIMON (brevet fédéral)
- François VICHARD (brevet fédéral)
- Jérôme FOURNIGAULT (initiateur de club)
- Jean-Marc GELAIN (initiateur de club)

f. les animateurs, initiateurs de clubs, brevetés fédéraux et diplômés d'Etat

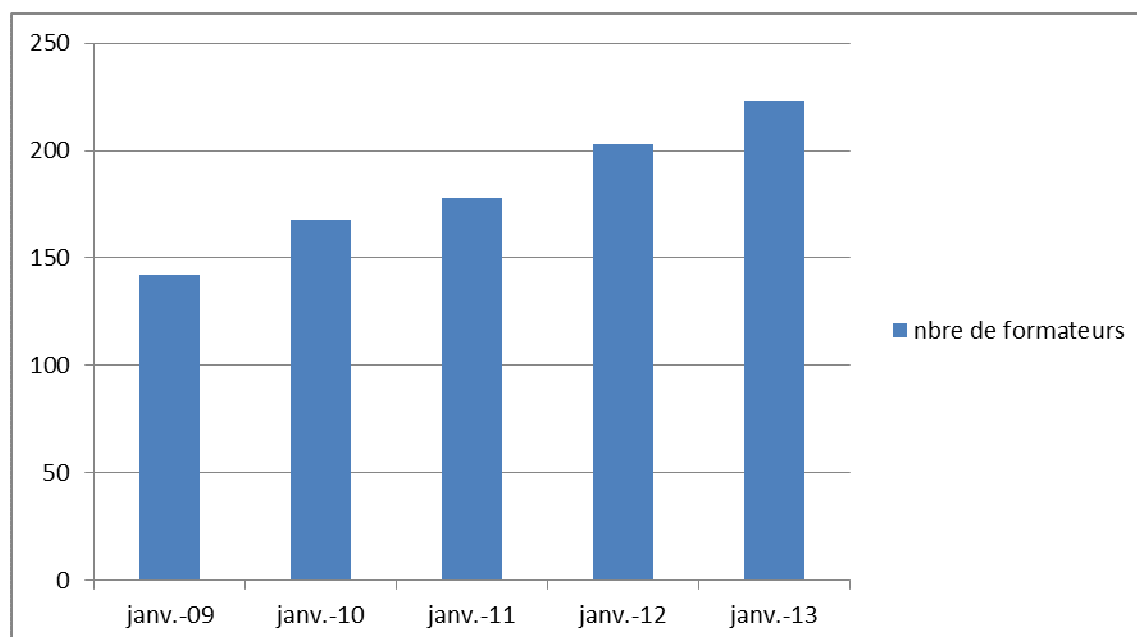
Chaque année, la LRTA forme une dizaine d'animateurs et d'initiateurs de clubs. Ils constituent la base de la pyramide de formation de la ligue. Chargés de l'accueil et de l'initiation dans les clubs, ils jouent aussi un rôle important dans la détection des jeunes talents.

En effet, les animateurs et initiateurs de club sont les moniteurs des écoles de tir locales, car la LRTA tient à ce que les personnes chargées de l'accueil et de l'encadrement des enfants, admis dès l'âge de 8 ans dans les écoles de tir, aient de bonnes bases pédagogiques et techniques. Les formations sont faites par des brevetés d'Etat et sur la base de référentiels de la FF-Tir, comprenant notamment aussi, les règles de sécurité de base dans le maniement des armes et munitions.

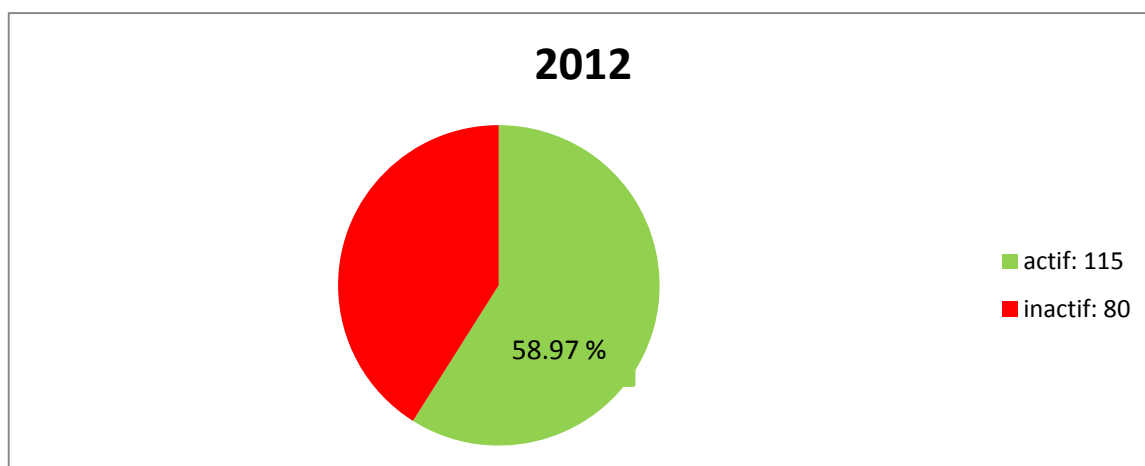
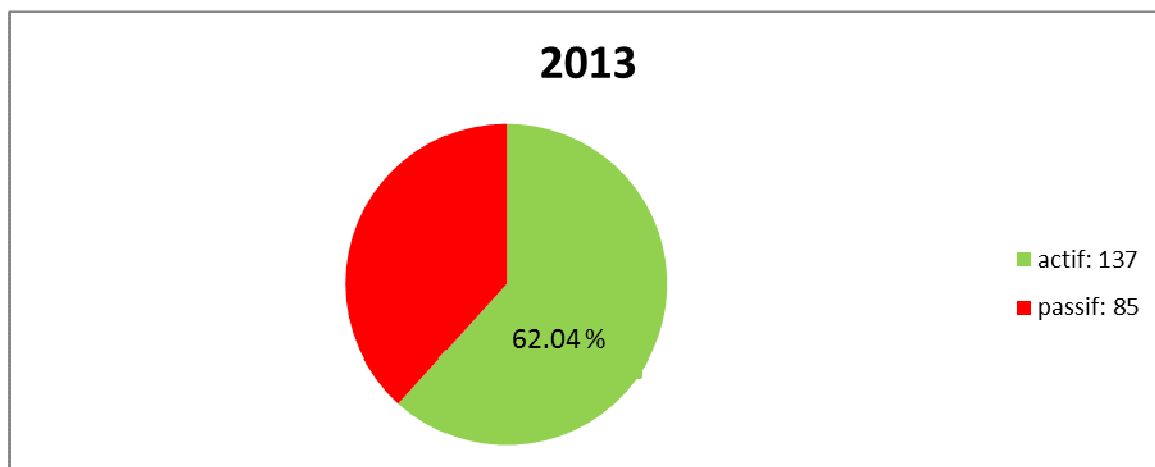
Formateurs validés ces 5 dernières années



Evolution des formateurs (hors BE/DEJEPS) durant ces 5 dernières années



Formateurs en activité régulière
Formateurs en activité irrégulière



Pôle France Jeunes CREPS de STRASBOURG (pour mémoire)

Les pôles France sont de la compétence des fédérations et du ministère, comme chacun sait. Mais nous en donnons ici un bref résumé, car la ligue y est fortement impliquée.

Implanté au sein du CREPS de STRASBOURG, le pôle France Jeunes - placé sous la tutelle de la Fédération Française de Tir et du Ministère des Sport, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative - a un objectif double : la réussite scolaire des jeunes dont il a la charge et la formation des jeunes tireur(e)s susceptibles d'intégrer l'INSEP.

L'encadrement au niveau sportif est constitué de :

Responsable administratif : Valérie Bellenoue

Entraîneur Principal : Pierre-Jean Millière

Entraîneur Adjoint : Martial Anstett

Préparateur physique : Nicolas Delpech

Intervenante extérieure en micro kiné : Michèle Bettembourg

Médecin : Jacques Girardin

Kiné : Marco Da Crus

Cette année (2013) le pôle regroupe 9 garçons et 4 filles âgées de 16 à 24 ans.

Composition du groupe 2013-2014:

- Emilie Wintenberger (championne d'Europe carabine couché 50m juillet 2013)
- Jennifer Olry (3^{ème} au Championnats d'Europe carabine 10m en fév 2011-LRTA)
- Marie Laure Gigon (7^{ème} à la carabine 10m aux Jeux Olympique de Pékin 2008)
- Julie Millière (LRTA)
- Alexandre Goerget
(3^{ème} au Championnats d'Europe 50m 2012)
- Alexis Raynaud
(4^{ème} au Championnats d'Europe 50m 2013)
- Brian Baudoin
(Vice Champion d'Europe Arbalète par Equipe 2011)
- Lorenzo Buffard (LRTA)
- Cyril Amat
- Jimmy Cartierre
- Emilien Chassat
- Thomas Gadiolet
- Régis Roeckel (LRTA)



3) LES PROJETS

a. Augmenter le nombre de licenciés

Comme on l'a vu plus haut, la progression du nombre de licenciés procède aussi d'un phénomène « naturel » tenant à l'engouement pour la pratique. La simple application mathématique de la progression moyenne de 3 % par an conduit à un nombre de licenciés de 8500 à l'horizon 2020. Pourtant, la LRTA se fixe comme objectif d'atteindre les 8000 licenciés au terme de l'olympiade en cours et les 10.000 licenciés à l'horizon 2020. Les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif seront :

i. accueil et animation

Les « animateurs de club » seront recentrés dans la fonction « accueil » et « animation » au lieu de la fonction éducative qui leur est actuellement dévolue ; celle-ci reviendra aux « initiateurs de club ». Ils seront en charge de l'éveil à la pratique dans le cadre des règles de sécurité en vigueur.

Un référentiel d'accueil et d'éveil à la pratique du tir sera mis en place par la LRTA à l'attention des sociétés de tir, sur la base des documents FF-Tir existants.

Les vecteurs de communication (site, presse, audio-visuel – exemple le film sur le tir dans le cadre des émissions du CROSA « Atout Sport ») seront modernisés et améliorés, sans un esprit de promotion par l'image.

Les sociétés de tir seront encouragées et aidées pour le développement de l'événementiel (rencontres, tirs populaires, portes ouvertes etc.), dans la perspective d'une journée grand public ciblée sur l'ensemble du territoire.

Une « carte découverte » spécifique à la LRTA, d'une durée brève, non renouvelable et d'un prix symbolique sera mise à l'étude pour l'ensemble des clubs. Elle devrait être un tremplin à la prise de licence.

ii. pratique sportive, disciplines nouvelles et ludiques

La LRTA impulsera la création de disciplines inexistantes en Alsace, telles le tir sportif de vitesse et l'arbalète field. La première peut être pratiquée dans plusieurs sites ruraux et forestiers existants et aisément sécurisables pour cette pratique. La seconde peut se développer dans de grands espaces couverts, tel le stand de tir de Lingolsheim. La ligue militera aussi pour l'orientation vers le tir de demain, à savoir le tir laser et mettra en place, suivant les besoins exprimés, les aides financières nécessaires.

La LRTA développera de façon volontaire la pratique de disciplines nouvelles, tel le tir aux armes réglementaires qui permet l'utilisation d'armes jusqu'ici confinées à l'histoire et à la collection.

La LRTA développera une politique de rapprochement avec le monde de la chasse, de l'histoire et de la collection pour des initiatives communes « grand public ».

iii. gouvernance des clubs et législation armes et munitions

La LRTA incitera ses responsables de clubs, en collaboration avec les instances du sport et de la vie associative, à se former à la gouvernance associative : accueil, encadrement, gestion, trésorerie, méthodologie de projet, responsabilité des dirigeants, structuration du sport dans le territoire etc.

La LRTA mettra en place un cycle de formation à la nouvelle législation et réglementation sur les armes et munitions, à l'attention des responsables de clubs. Elle sera relayée dans cette action par les comités départementaux dans leur territoire de compétence.

b. Améliorer la détection et la formation

En tant que ligue qui cultive la performance, la LRTA a toujours particulièrement soigné la détection et la formation. Elle est aujourd'hui, en termes de jeunes talents, une des mieux dotées de France. Elle est grande pourvoyeuse de jeunes talents dans les pôles France et espoirs. Mais il faut sans cesse se préoccuper de la relève, ne pas se reposer sur ses lauriers, marcher avec son temps, surtout avec le développement des nouvelles technologies dans un sport aussi mécanisé que le tir.

i. écoles de tir et jeunes



En 2013, la LRTA compte 37 écoles de tir déclarées, dont 29 participent au dispositif « cibles de couleurs », mis en place par la FF-Tir pour graduer la progression des jeunes, à l'instar des ceintures de couleur en judo. Ces écoles de tir totalisent 433 licenciés âgés de 8 à 14 ans et représentant 6 % de l'effectif. Subsidiairement, on notera que 25 écoles de tir ont envoyé au championnat de France 76 sélectionnés qui ont rapporté 4 médailles d'or, 1 d'argent et 1 de bronze.

Ces résultats nous situent dans le tiers supérieur des sociétés de tir, mais ils sont insuffisants au regard du potentiel alsacien, les 2/3 des sociétés de tir n'ayant pas d'école de tir ni de structure organisée de jeunes. En conséquence, la LRTA mettra en œuvre les actions suivantes :

AMELIORER L'AIDE AU LANCEMENT : La LRTA va augmenter de 50 % l'aide à la création d'une école de tir, aide qui ne sera plus financière, mais qui prendra la forme d'une aide matérielle (armes, accessoires, cibleries adaptées, simulateur de tir, laser etc.). L'idée est de proposer un « kit complet » école de tir, une sorte « d'école de tir clef en main ».

VALORISER LES CIBLES DE COULEURS : La LRTA incitera l'ensemble des écoles de tir à entrer dans le dispositif « cibles de couleurs », car c'est l'antichambre du parcours d'excellence. Il sera pertinent de mieux aider les écoles de tir labellisées « cibles de couleurs » pour inciter celles qui ne le sont pas à s'inscrire dans le dispositif. Les opérations de formation et les cadres techniques seront aussi prioritairement affectés aux écoles de tir labellisées, toujours pour inciter celles qui ne le sont pas à franchir le pas. Pour cette action, la LRTA sera relayée au plan départemental par les comités départementaux, dans un esprit de mutualisation.

AMELIORER L'AIDE AUX CONSOMMABLES : La LRTA amplifiera son aide à l'ensemble des écoles de tir (cartons, munitions, équipement, accessoires, armes etc.). Là encore, les écoles de tir labellisées « cibles de couleurs » devront être prioritaires. A leur seule attention, des investissements seront réalisés dans le « HITEC », tels les simulateurs de tir et le laser.

REGROUPEMENT PAR TERRITOIRES : La LRTA cherchera à regrouper les écoles de tir par secteurs : Nord-Alsace, Centre-Alsace, Moyenne-Alsace, Haute-Alsace, territoire des Trois Frontières. A l'intérieur de ces zones, il y aura des rencontres ludiques et sportives, des échanges d'entraîneur, un suivi par les cadres techniques de la ligue, des actions transfrontalières, le tout sous la conduite de l'attaché technique régional qui prendra une dimension voisine de celle du « Jugendleiter » dans les ligues allemandes. Ce principe du regroupement sera progressivement étendu aux catégories d'âge supérieures.

PASSAGE DE MINIMES A CADETS : la LRTA mettra en place, avec ses cadres techniques et les responsables locaux, un dispositif de suivi et d'accompagnement des minimes passant en catégorie cadets, afin de limiter les défections trop importantes lors de ce passage en catégorie supérieure.

BOURSE D'ECHANGE : Le cadre en charge des écoles de tir actualisera en permanence une bourse d'achat et d'échange de matériel spécifique à l'école de tir (tables, coussins, potences, tabourets, armes et accessoires adaptées, vêtement etc.) ; il aura des contacts transfrontaliers dans le cadre de cette action ; il s'enquerra des opérations promotionnelles, le but étant d'arriver au meilleur équipement possible des écoles de tir au meilleur coût.

ii. formation de cadres techniques et professionnalisation

Les initiateurs de clubs constituent la première marche de la pyramide de l'encadrement technique régional. La LRTA cherchera à revitaliser le stock de ses initiateurs n'intervenant que ponctuellement, en vue de les intéresser à un investissement plus régulier. En outre, elle cherchera à les spécialiser dans leur discipline de prédilection, à l'instar de ce qui a déjà été fait pour les armes anciennes et le tir aux armes réglementaires. Elle confiera la réalisation de cette action aux comités départementaux dans le respect de leurs compétences et décisions.

La LRTA incitera en outre les animateurs à passer au grade supérieur d'initiateur, notamment par des stages de formation spécifique et une meilleure prise en charge financière.

iii. équipe technique régionale

La LRTA promouvra, par tous les moyens et notamment la VAE, la formation continue de ses cadres techniques en vue de faire passer deux d'entre eux à l'échelon supérieur du diplôme d'Etat et quatre d'entre eux à un diplôme d'Etat.

La LRTA renforcera son équipe technique régionale par des créations de poste en fonction des besoins qui se manifesteront dans les territoires décrits plus haut.

Ces postes pourront être des titulaires, en CDI ou CDD ; des intervenants avec statuts d'auto-entrepreneur ; des cadres mutualisés avec les CDT et les clubs de base dans les 5 territoires de référence ; des jeunes en formation en alternance, en coopération avec l'Association pour la Promotion des Métiers du Sports et de l'Animation, coprésidée par le CROSA, qui gère FORMAS, le centre de formation d'apprentis aux métiers du sports et de l'animation.

iv. nouvelles technologies

Les installations de tir ont connu une rapide et profonde mutation due à la révolution numérique. En moins de 30 ans, on est passé de rameneurs de cibles manuels aujourd'hui disparus, aux rameneurs électriques en voie d'extinction et, à présent, aux cibles électroniques qui vont se généraliser à toutes les distances. La cible est numérisée et apparaît sur un écran de contrôle en même temps que le résultat. L'ensemble des postes d'un stand est relié à une unité centrale qui enregistre et visualise résultats et classements. En conséquence, la LRTA doit former ses collaborateurs, ses arbitres, ses cadres techniques, ses responsables de territoires et de clubs à l'utilisation de ces équipements. Son action sera relayée sur ce plan par les comités départementaux au niveau du département.

Par ailleurs, certaines installations de tir sont difficiles à surveiller, en raison de leur surface et de leur diversité. La LRTA aidera les sociétés de tir concernées à s'équiper en systèmes de télésurveillance.

c. Améliorer les résultats et promouvoir le haut niveau et l'excellence

La LRTA est riche de grands champions de dimension nationale et internationale. On a déjà cité Michel Bury, Pierre-Edmond Piasecki, Raphael Voltz. On pourrait aussi citer Raymond Recht, Gilbert Emptaz, Jean-Louis Hurstel, Jean-Michel Weber, Jacques Gehres, Thierry Riedinger, Annette Sattel, Vincent Jeaningros, Jenyfer Olry et beaucoup d'autres rangés de la compétition ou encore en exercice. C'est dans cette « culture de la performance » que la LRTA a créée, voici 11 ans, la Structure Pour l'Evolution Concertée du Tir Régional par l'Enseignement (SPECTRE)

i. développement de SPECTRE

Souvent imitée, jamais égalée, SPECTRE est le centre régional d'entraînement des jeunes de la ligue. C'est le seul centre régional labellisé par la FF-Tir. Il accueille chaque année une cinquantaine de jeunes sélectionnés sur la base de leur parcours sportif par l'équipe technique régionale.

Ces jeunes sont pris en charge de pied en cap, du survêtement aux équipements de tir, du déplacement à la restauration et à l'hébergement. C'est une école de culture du résultat et de la performance. Elle est l'étape intermédiaire entre l'école de tir et les structures de prise en charge du niveau supérieur (FF-Tir, CREPS, INSEP).

La LRTA compte :

- augmenter le nombre de stages SPECTRE et les spécialiser
- intensifier l'accompagnement individuel dans les parcours labellisés
- ouvrir SPECTRE à des disciplines peu pratiquées telles les tirs au plateau et la cible mobile
- délocaliser SPECTRE par territoires (les 5 précédemment cités)
- mettre sur pied des rencontres interligues et des rencontres transfrontalières régulières, ainsi que des échanges d'entraîneurs
- apporter une dimension supplémentaire tenant à la citoyenneté sportive (organisation du sport en France, fonctionnement et gouvernance d'un club, d'une ligue etc.)

ii. collectif cadets-juniors

La LRTA mettra en place un collectif cadets-juniors. Il sera issu de SPECTRE sur la base d'une sélection effectuée par l'équipe technique régionale.

Il sera identifié par la charte équipementière SPECTRE et labellisée « collectif cadets-juniors » régional. Il disposera d'un cadre technique affecté.

iii. sélection régionale

Pour les besoins des rencontres interrégionales, transfrontalières et internationales, l'équipe technique régionale sera chargée de la composition des équipes dans toutes les disciplines et les catégories. Elle s'entourera des compétences nécessaires et disposera des moyens adéquats.

A cette fin, la LRTA rétablira le système jadis en vigueur des « tireurs classés » et des « maîtres tireurs », afin de disposer d'un vivier dans lequel il sera possible de puiser pour les rencontres décrites ci-dessus.

iv. ententes géographiques

La LRTA est consciente que chaque société de tir n'aura pas son stand 10 M, son stand 25 M, son stand 50 M, son stand 100 M, son stand 200 M, son stand plateaux etc... Il n'y aura tout simplement pas les financements nécessaires à de telles ambitions. Il y a donc lieu de se diriger vers :

- des équipements par territoires
- des ententes par territoires tout en maintenant la personnalité juridique de chaque société de tir composant ces ententes, à l'instar d'autres disciplines comme l'athlétisme ou le handball
- des mutualisations par territoires des moyens matériels et humains

v. rayonnement national et international

Depuis sa création en 1948, la LRTA rencontre ses voisins allemands, suisses, autrichiens. Elle était une des premières ligues après-guerre à avoir repris la tradition des jumelages et des rencontres transfrontalières, ce qui n'était pas évident dans un sport se pratiquant avec des armes, alors que venait de s'achever la guerre la plus meurtrière de tous les temps. Les belligérants d'hier étaient devenus les partenaires du lendemain.

La LRTA et ses représentants vont travailler activement au sein de la FF-Tir, notamment dans les commissions au contact avec l'international et particulièrement l'Espace Rhéan. Ses représentants essayeront, autant que faire se peut, d'entrer dans les organismes internationaux gérant le tir sportif dans l'Espace Rhéan. Le bilinguisme français-allemand de la plupart de ses dirigeants et, souvent, la maîtrise supplémentaire de l'anglais, en feront des ambassadeurs tout désigné pour représenter le tir alsacien.

d. Toiletter la pratique compétitive

Le mode de compétition n'a pas changé depuis la création de la LRTA voici bientôt 70 ans : on bloque plusieurs dizaines de week-ends par an pour la tenue de championnats d'arrondissement, départementaux, régionaux ou open, on cristallise un luxe de moyens techniques et humains sur deux jours, on élabore pour cette raison un calendrier asphyxiant... et tout le reste de la semaine, il ne se passe rien ! Or, en 70 ans, les rythmes de travail ont complètement changé et la famille s'est métamorphosée. Mais le mode de compétition n'a pas changé d'un iota !

i. pratique hebdomadaire de la compétition

La LRTA cherchera à étaler ses compétitions sur la semaine au lieu de les confiner au seul week-end. Une telle pratique sera mieux adaptée aux rythmes de vie d'aujourd'hui et arrangera tout le monde : compétiteurs, organisateurs, officiels. Elle sera relayée dans ce projet par les CD-Tir au niveau du département.

ii. mise en place de finales régionales

L'étalement des compétitions sur la semaine permettra d'introduire les finales dans les disciplines olympiques, actuellement impossibles en raison du trop grand nombre de compétiteurs sur un seul week-end. Or, les performeurs recherchent les finales, car elles sont maintenant la règle au plan national et international.

iii. formation d'arbitres

L'étalement des compétitions sur la semaine et l'introduction de finales supposent des arbitres en nombre suffisants. Or, ils ne sont actuellement pas assez nombreux et vieillissent, ce qui n'est pas sans poser des problèmes dans les disciplines où il faut se déplacer sans cesse.

La LRTA, rendra obligatoire un quota d'arbitres par société de tir via un système motivant.

Elle simplifiera la formation des arbitres. Celle-ci sera constituée d'un tronc commun basic suivi d'une spécialisation dans la discipline que choisira l'intéressé.

Elle créera un corps « jeunes arbitres », à l'instar de ce qui se fait depuis longtemps dans d'autres disciplines, tel le football.

La LRTA adaptera aussi le défraiement de ses arbitres, à savoir les kilomètres, la restauration, l'hôtellerie aux réalités d'aujourd'hui.

Les CD-Tir relayeront ces actions au niveau départemental.

iv. développement des rencontres transfrontalières et internationales

Le développement des rencontres transfrontalières et internationales fait partie intégrante de la politique de compétition de la LRTA. Elle participe au match Süd Baden, Beider Basel, Vorarlberg, Süd Tyrol dans les disciplines olympiques, match qui d'ailleurs s'est déroulé en 2013 en Alsace. Les équipes de SPECTRE et les jeunes sont également engagées dans les compétitions internationales organisées sous l'égide de la FF-Tir et de la CET, tel le match des cigognes, la Youth League, l'Eurotournoi des jeunes, le challenge international Millius à la cible mobile. Ce n'est toutefois pas satisfaisant. Aussi, la LRTA cherchera :

- à conclure de nouveaux partenariats avec d'autres régions de l'Espace Rhéan
- à fédérer les jumelages et rencontres interclubs au niveau transfrontalier
- à soutenir les initiatives les comités départementaux dans ce domaine
- à servir de support à la FF-Tir pour ses actions sportives dans l'Espace Rhéan

e. Cibler les publics spécifiques

Le tir est un sport difficile à la pratique féminine, pour bien des raisons qu'il est inutile de développer. On notera que les femmes représentent tout juste 10 % des licenciés de la ligue, pourcentage identique à celui du pays. Pourtant, lorsqu'elles pratiquent, presque toutes les licenciées LRTA font de la compétition, particulièrement dans les disciplines olympiques. Les compétitrices alsaciennes se classent parmi les meilleures de France et apportent régulièrement de nombreux titres à la LRTA. Quoi qu'il en soit, ce constat n'est pas satisfaisant.

i. développer la pratique féminine

Il est possible de développer considérablement la pratique du tir chez les femmes. C'est un des grands objectifs de la LRTA qui entend y parvenir par les moyens suivants :

- mieux communiquer sur les « femmes d'excellence », à savoir les compétitrices qui s'illustrent au plan national et international
- mettre au point un référentiel sur l'accueil familial dans les clubs, par exemple encourager les cartes découvertes pour le conjoint ou la cotisation familiale
- encourager la pratique des disciplines « douces », à savoir les nombreuses disciplines ne faisant pas appel à des armes de gros calibre

ii. développer la pratique handisport

Curieusement, alors qu'il peut être pratiqué bien mieux en fauteuil roulant que la plupart des disciplines sportives, le tir n'est pas très développé chez les handicapés. A ceci, une raison essentielle : l'inaccessibilité de la plupart des stands de tir. En effet, hormis les stands récemment construits selon les normes modernes, la plupart des stands de tir alsaciens n'est pas accessibles aux handicapés. La LRTA entend résorber ce retard historique par les moyens suivants :

- militer en faveur de la mise aux normes des « gros » stands de tir
- informer les responsables locaux sur les possibilités techniques et financières existantes
- se rapprocher du comité régional Handisport pour la mise au point d'un calendrier de compétitions commun
- inciter à la prise de responsabilité des handicapés au sein des clubs, des comités départementaux, de la ligue
- inclure dans l'équipe technique régionale un cadre technique handisport

Les CDT-tir relayeront ces actions au plan départemental.

iii. fidéliser les seniors

Les plus de 45 ans représentent presque 60 % des licenciés de la LRTA, toutes disciplines confondues. Ils pratiquent plus souvent le pistolet que la carabine, la première arme étant moins contraignante - et moins onéreuse aussi - que la seconde. Les pratiquants seniors constituent une richesse inestimable de la LRTA, car ils constituent la colonne vertébrale de la gouvernance des clubs, tant pour l'accueil que pour l'encadrement des jeunes, l'animation, la gestion et la direction des clubs.

La LRTA a mis sur pied une discipline originale, le tir « vétérans », inspirée d'une pratique déjà ancienne chez nos voisins allemands. Elle est la seule ligue de France à avoir instauré une telle pratique, à ce point attrayante que d'autres ligues vont s'en inspirer. Donc, la LRTA veut fidéliser ses seniors, par divers moyens, tels que :

- développer le tir « vétéran » en l'étendant aux distances 25 et 50 mètres
- proposer aux vétérans des formations animateurs, initiateurs, arbitres, dirigeants
- constituer des groupes d'histoire, de tradition et de mémoire



b. Moderniser les installations et les équipements

Les stands de tir alsaciens sont LA référence. On notera que les deux tiers d'entre eux sont homologués FF-Tir, ce qui situe l'Alsace dans le peloton de tête dans ce domaine. La LRTA mène une campagne très active d'homologation, ne serait-ce que par respect des normes de sécurité. Mais, en ce domaine comme en maints autres, le progrès galope et il faut suivre et anticiper.

iv. cibleries électroniques et performance

Les cibleries électroniques, comme il est décrit plus haut, vont remplacer rapidement les dispositifs électro-mécaniques. Or, ces installations sont encore particulièrement onéreuses, en moyenne 4000 euros par ciberie. Sachant qu'un stand de capacité départementale comporte 20 postes, on mesure l'ampleur de l'investissement.

Aussi la LRTA instaurera-t-elle une aide à la modernisation, suivant son budget et les besoins exprimés dans les cinq secteurs énumérés plus haut. Elle soutiendra aussi fortement les clubs dans les démarches de demandes de subventions.

v. pièges à balles, insonorisation, déplombage (développement durable)

De même que l'électronique va prendre le pas sur l'électro-mécanique, les pièges à balles vont remplacer les pièges classiques à bois et les buttes de tir pour bien des raisons, dont la moindre n'est pas la récupération du plomb dans un esprit de développement durable et de revente. Par ailleurs, la législation européenne en matière de pollution, nuisances sonores comprises, deviendra de plus en plus pointilleuse, ce qui contraindra les centres de tir, particulièrement ceux situés en zones urbaines, à mettre en place des mesures de protection.

La LRTA mettra donc en place une aide aux clubs, suivant son budget et les besoins exprimés dans les cinq territoires énumérés plus haut. Elle recherchera des conventionnements « éco-tir » avec les pouvoirs publics et autres organismes. Elle informera les clubs des possibilités de déplombage et d'insonorisation et les accompagnera dans les démarches de subventionnement.

vi. stations de gonflage et sécurité

La LRTA a été la première ligue de France à impulser l'équipement des sociétés de tir en station de gonflage pour les armes à air comprimé. Non seulement elle accorde des subventions aux clubs qui s'équipent en compresseur, mais elle a développé un programme de formation à ce matériel dont la FF-Tir s'est inspiré au plan national.

La LRTA entend poursuivre ses efforts en la matière, relayée au plan départemental par le CD-Tir.

vii. armureries des clubs

Comme il a été dit plus haut, dans le cas d'un sport fortement instrumentalisé comme le tir, le matériel est très vite dépassé par les progrès technologiques. C'est le cas des armes équipant les armureries des clubs, pour la plupart anciennes et obsolètes.

La LRTA aidera ses sociétés de tir, par des subventions sur dossier :

- à renouveler leur armurerie, notamment pour les jeunes
- à s'équiper en dispositif de sécurisation des lieux

viii. mutualisation des accessoires et consommables

Le tir est un sport à « consommables » : munitions, cartons, accessoires techniques divers, effets vestimentaires etc. qui coûtent cher. La LRTA impulsera la création d'une centrale d'achat dont ses sociétaires, clubs et licenciés, pourront bénéficier, afin d'obtenir la meilleure qualité au meilleur prix.

f. Développer les partenariats

i. partenariat institutionnel

Les réformes administratives en cours vont modifier profondément le paysage institutionnel français. Les collectivités actuelles auront tendance à se recentrer sur les compétences qui leur sont dévolues par la loi. De nouveaux partenaires institutionnels vont naître qui ne pourront pas ignorer le poids du sport dans les territoires.

La LRTA consolidera ses partenariats avec les institutions actuelles, notamment avec la région. Dans cette perspective, elle désignera au sein de son comité directeur un « chargé de MARQUE ALSACE » qui fera le lien avec le Conseil Régional pour la mise en valeur de la REGION ALSACE.

Elle cherchera à nouer des liens de partenariats avec les institutions transfrontalières et européennes, notamment avec la Conférence du Rhin Supérieur.

ii. partenariat privé

Le sport tout entier doit faire sa mutation, sortir de la culture étatique et s'ouvrir à la sphère privée. En conséquence, la LRTA recherchera les partenariats privés qu'elle a, à l'image de la plupart des disciplines sportives en France, laissé en friche pour des raisons « culturelles ». Elle cherchera à se conventionner avec des fabricants et marchands d'armes et munitions, des accessoiristes, des équipementiers dans un esprit d'avantages mutuels.

iii. charte graphique régionale

Développer la MARQUE ALSACE suppose d'abord s'identifier soi-même par rapport à celle-ci. La LRTA l'a fait pour son centre régional d'entraînement des jeunes, SPECTRE, dont il est question plus haut et dont les jeunes sont identifiés aux couleurs de la ligue et de la région. Elle le fera pour l'ensemble de ses ambassadeurs sportifs, qu'ils soient de pratique ou d'accompagnement, dans le cadre d'une CHARTE GRAPHIQUE qu'elle mettra en place.

g. Objectifs financiers

i. rationaliser l'administration et le fonctionnement

La ligue a son siège à la Maison départementale des sports à Strasbourg (MDS) dont elle partage le bureau avec le comité départemental de tir du Bas-Rhin (CDT 67). Toutefois, la MDS met à la disposition de la LRTA un local spécifique au sous sol pour l'équipe technique régionale. La LRTA :

- cherchera à améliorer la répartition des frais de fonctionnement de ces locaux entre les trois entités qu'elle fédère, elle-même, le CDT 67 et le CDT 68 ;
- « fera la chasse » aux tâches chronophages, répétitives et boulimiques en consommables, jadis justifiées, mais aujourd'hui dépassées grâce à la révolution numérique et le travail à distance et le développement des NTIC ;
- tiendra un inventaire permanent de ses consommables, y compris les matériels spécifiques au tir, tel les accessoires d'arbitrage.

ii. consolider l'autofinancement

Pour réaliser ses missions, la LRTA dispose d'un budget annuel de 250.000 euros. Au contraire d'autres structures, la LRTA s'autofinance très largement : 13 % seulement de son budget sont des produits de subventions, 87 % sont des produits propres, dont 52 % proviennent de la seule cotisation versée par les pratiquants et les sociétés de tir. C'est un gage d'indépendance et de sécurité qui pourrait tenir de modèle à nombre de disciplines.

Pour autant, il serait hasardeux de s'en tenir au statu quo, d'autant plus que, pour réaliser son projet, un budget de 250.000 euros ne sera pas suffisant. Il doit être porté à 350.000 euros à la fin de l'olympiade et à 500.000 euros à l'horizon 2020.

Pour y parvenir, la LRTA développera les partenariats institutionnels et privés, tout en respectant le rapport entre les produits propres et les produits dérivés. Une telle politique passera nécessairement par une adaptation de la cotisation aux réalités d'aujourd'hui, tant celle des licenciés que celle des sociétés membres. Le tir a un coût, il faut le payer. Il n'appartient pas à la LRTA de solvabiliser ses pratiquants, ceci est l'affaire de la planète sociale.

Voir budget + RIB en annexe 7

iii. promouvoir des manifestations excédentaires

La LRTA cherchera à équilibrer les compétitions fortement déficitaires, notamment celles qui ont un rapport démesuré entre le nombre d'arbitres nécessaires et le nombre de concurrents. Elle rationalisera les compétitions de masse, tels les 10 et 50 mètres, qui se dérouleront, demain, exclusivement sur des cibles électroniques, ce qui en diminuera les coûts. Dans le cadre des manifestations nationales qu'elle accueille et co-organise, elle recherchera non seulement l'intérêt sportif, mais aussi l'intérêt financier.

iv. développer le sponsoring

Enfin, comme il est dit plus haut, la LRTA devra faire sa « révolution culturelle ». En effet, le sponsoring privé n'est pas très en cour dans le monde du tir. « Puisqu'il n'est pas un sport spectaculaire, il n'attire pas de spectateurs et, de ce fait, n'intéresse pas les sponsors », entend-on ici et là. Il faut sortir de ce cliché désuet. Sans doute le tir n'intéresse-t-il pas spécialement le secteur du commerce de grande consommation, quel qu'il soit.

Mais il fait vivre – et bien ! – des entreprises florissantes de haute technologie, tel les fabricants – et leurs revendeurs – d'armes, de munitions, d'appareils de visés, d'effets vestimentaires, d'accessoires ; les fabricants et les marchands de cibles, de pièges à balles, de pare-balles, d'équipement d'insonorisation, les « déplombeurs » etc...

Il y a là toute une économie puissante et en plein développement qui vit du tir et dont l'intérêt même est de soutenir l'organisation du tir mieux qu'elle ne le fait actuellement. Encore faut-il la mettre à contribution et, pour cela, sortir des schémas classiques de financement et de fonctionnement du sport et entrer dans l'ère moderne. La LRTA s'y efforcera.

Fait à Strasbourg, le 10 septembre 2013